

ASSOCIATION :

Représentée par M. Mme

E-mail

N° de portable.....

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre à ma disposition, pour le

DATE : DeH àH

SALLE 1 capacité maximale 60 pers.

SALLE 2 capacité maximale 49 pers.

SALLE 3 capacité maximale 49 pers.

Afin d'organiser :

Nombre de participants prévus

Je m'engage :

- à laisser la salle dans un état parfait de propreté à l'issue de la manifestation.
- à respecter les horaires d'ouverture du site (8h00-23h30) sauf accord élu.
- à faire cesser tout bruit à compter de **23h00**.
- à ne rien **fixer** sur les murs.
- à ne pas stationner les véhicules dans la cour sauf pour le chargement et déchargement du matériel nécessaires pour l'occupation.
- à régler le montant de tous les dommages qui pourraient être causés à l'occasion de cette occupation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux mis à disposition.
- **SVP Fournir la copie de l'attestation d'assurance RC du demandeur.**
- à utiliser les locaux pour les motifs suivants : réunion, animation artistique ou culturelle, formation, conférence, pot de convivialité.
- à ne pas cuisiner ou utiliser du matériel de cuisson à l'intérieur des locaux.
- à éteindre les lumières et couper le chauffage en quittant les lieux.
- A ne pas vendre ou distribuer d'alcool sur le site sauf accord d'une demande d'Ouverture Temporaire d'un Débit de Boisson.
- La mise à disposition d'une salle municipale est consentie à titre gracieux pour les associations turballaises ou les associations solidaires, sociales, ou reconnues d'Utilité Publique.
- **Toute association ne respectant pas un des engagements ci-dessus se verra refuser l'accès temporaire ou définitif aux équipements du Centre culturel Saint-Pierre.**

La Commune de La Turballe se réserve le droit d'annuler sa mise à disposition pour des motifs d'intérêt général ou en cas de force majeure imprévisible et insurmontable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à La Turballe, le.....

Signature.....

AUTORISATION DU MAIRE

Sous réserve du respect des engagements ci-dessus par le demandeur. La présente autorisation ne s'applique en aucun cas à la vente ni à la consommation de boissons.

La Turballe, le

REFUS DU MAIRE

Didier CADRO

Maire de La Turballe,

Motif :